

avril 2020 - n°1

mini-gazette Ensemble... ...et toujours avec vous !



Spécial crise COVID-19

Nous vous informons régulièrement

Bonjour à toutes et tous,

En cette période troublée, troublante, déstabilisante, nos organisations syndicales ont décidé de vous informer, au plus près et le plus rapidement possible, des annonces issues de notre Administration municipale. Nous sommes là pour vous soutenir malgré le confinement, avec toujours une oreille attentive à vos interrogations, tous reliés par ce lien ténu, fil d'Ariane invisible, déroulé au cours de nos réseaux divers qui permet de rester en contact permanent et vous alerter en temps réel au sujet des nombreuses questions que vous pouvez vous poser à tout propos : garde d'enfants, télétravail, PCA (Plan de Continuité de l'Activité), etc.

N'hésitez pas à nous lire malgré le flot d'informations - nous en sommes bien conscients - qui vous submergent quotidiennement !

Vous le savez déjà, mais nous le rappelons malgré tout, **évitez de sortir au maximum pour empêcher la propagation du virus !** Prenez soin de vous et de vos proches et essayez de vous aérer l'esprit à l'aide de films, de séries, de lectures, afin de vous détacher des nouvelles anxiogènes.

Bon courage à tous !



Au sommaire

1 - Mini-Infos en mini-vrac - p. 2

2 - Ça énerve ! - DGARH Devoir Gérer les Activités avec Respect de l'Humain ! - p. 3

3 - Le bruit de la Ville - Au fil des questions posées à la DGARH - p. 4-7

4 - J'en ai marre du confinement ! - Bonjour tristesse - p. 8



ensemblecftccgc.free.fr



Les Directeurs Généraux des Services des mairies de secteur invités

Nos organisations syndicales ont proposé, via Whatsapp, aux huit Directeurs Généraux des Services des mairies de secteur, de mettre à disposition nos supports de communication (Facebook, Instagram, site Internet) afin de relayer les informations aux agents sur l'actualité municipale générale. Certains d'entre eux y ont répondu favorablement, et vous avez également la possibilité de leur poser des questions par notre intermédiaire, auxquelles nous nous efforcerons de répondre dès que possible.



Message transmis par WhatsApp à notre DGS avec copie au DGARH

Bonjour Monsieur le DGS,

Nos organisations syndicales Cftc Cfe-Cgc sollicitent de votre bienveillance afin que les agents mobilisés dans le cadre du PCA puissent avoir la possibilité d'être testés rapidement pour éviter la propagation du virus au sein des effectifs. J'ai soumis cette proposition la semaine dernière à la DGARH, mais malheureusement ma demande est restée sans réponse. Entre temps, 5 agents de la Police municipale ont été testés positifs au COVID-19. J'ai demandé au DGA DGSEC à ce que l'ensemble du personnel soit testé. Il m'a répondu que le processus était en cours. Avec priorité des tests à l'IHU de 7h à 8h, tous les jours.

Est-ce qu'il serait possible d'étendre ce dispositif aux agents en contact avec le public (les personnels des écoles qui gardent les enfants du personnel soignant, les agents du SAMU social, le personnel de la DOF, les officiers d'État Civil...) en faisant appel à des laboratoires privés ?

Cette mesure aurait le mérite de rassurer le personnel en poste.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande.

Respectueusement,

Les organisations syndicales Cftc Cfe-Cgc
Ville de Marseille



DGARH : Devoir Gérer les Activités avec Respect de l'Humain !!!!

Nos organisations syndicales, forces de propositions et d'actions en termes de communication et d'échanges, en ces temps de crise sanitaire et, notamment, depuis la cyberattaque ayant touché le système d'information de la Ville de Marseille, se retrouvent de plus en plus sollicitées par les nombreux questionnements des personnels municipaux.

Il est important de rappeler que les agents en situation de confinement ne se sont pas « portés volontaires » pour rester chez eux, d'autant plus que l'isolement, pour certains - selon les situations personnelles et sociales vécues, aussi différentes soient-elles - reste très douloureux.

À ces situations se rajoutent les questions qu'ils se posent quotidiennement et qu'ils font remonter à leurs hiérarchies respectives, sans pour autant obtenir des réponses claires sur leurs conduites à tenir quant à la position administrative et plus particulièrement l'interrogation portant sur la demande de congés, voire celle sur des annulations imposées de manière unilatérale, non préalablement concertées, et même inégales si l'on considère les différents avis émis par les DGA dans cette collectivité.

Suite aux diverses sollicitations transmises à la DGARH, et plus spécifiquement sur la question, nous citons : « *Que répondre aux agents qui avaient posé des congés dans les semaines à venir et qui demandent de les annuler ? Il me semble que pour éviter toute polémique, il serait nécessaire d'accepter de les annuler* ». **En effet, nous partions du principe logique que l'ensemble des personnels de la Ville puisse bénéficier d'une prise de position générale et non d'une application différente par DGA et/ou Directions.**

La réponse de la DGARH s'est fait un peu attendre : « *En réponse à la question sur l'annulation des congés, rappelons d'abord que les congés sont accordés ou refusés par l'autorité hiérarchique en fonction des nécessités de service. En référence à ce principe, des congés initialement autorisés peuvent donc, notamment à la demande des agents, être annulés ou abrogés (si ces congés avaient commencé) à la condition que l'intérêt du service impose de faire appel à ces agents. Ceci, d'autant plus que les circonstances inédites d'urgence sanitaire actuelles imposent d'assurer les activités essentielles et la continuité du service* ».

Nous renouvelons à ce titre notre requête concernant la communication d'un tableau récapitulatif des agents mobilisés par DGA, dans le cadre du PCA.

Au nom de l'intérêt général et du principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, nous ne pouvons naturellement pas accepter les conclusions ci-dessus. En effet, dans l'arrêté du Conseil d'Etat en date du 21 mai 2008, la haute autorité administrative précise que le principe d'égalité n'implique pas que des personnes placées dans des situations différentes soient traitées de manière identique.

Nous demandons donc une fois encore que ces éléments de réponse soient réétudiés avec recul et la plus grande attention :

- quid des demandes d'annulation par des agents qui sont confinés chez eux et que les nécessités de service ne touchent pas ?
- pourquoi cette inégalité en termes de niveaux de traitement ?
- choisissons le chemin d'une directive commune et précise pour tous les agents !

au fil des questions posées à la DGARH

Q-1 : Pouvez-vous nous préciser que le passage par **declarameli.fr** n'est pas à effectuer par les agents contractuels ?

R-1 : Je confirme que c'est sur le site d'Amelie que nous avons téléchargé la liste officielle mais que rien n'est à déclarer auprès de cet organisme. Tous les arrêts sont gérés par l'Administration municipale.

Q-2 : Question au sujet des **agents en maladie qui ont besoin de leur bulletin de salaire** pour se faire payer le complément mutuelle : comment récupérer ces bulletins, désormais ? Est-il possible que la Ville délivre une attestation si on est dans l'impossibilité de récupérer le bulletin de salaire ?

R-2 : On peut fournir les certificats car les BS sont consultables sur quelques postes de la DGARH. Il faut néanmoins que les demandes restent exceptionnelles et liées à une extrême nécessité. Lorsque le SIRH sera rétabli, on disposera de nos BS sur Connect-RH. Si c'est possible, il est donc recommandé d'attendre. Les agents qui en ont un besoin urgent peuvent en faire la demande sur la boîte COVID-19.

Q-3 : Bonjour Mesdames, Messieurs, nos organisations syndicales Cftc Cfe-Cgc vous sollicitent ce jour afin de connaître **les différents PCA dans les différentes DGA et Mairies de secteur afin de mutualiser l'information**. En effet, en terme de transparence, nous souhaiterions faire un état des lieux des effectifs : combien d'agents bénéficient de l'attestation personnelle pour travailler et qui est confiné à domicile ? Par ailleurs, et par anticipation, nous sommes conscients que le confinement risque certainement d'être prolongé et que les enfants ne reprendront pas le chemin de l'école avant début mai. De ce fait, nous souhaiterions savoir quelles seront les positions administratives des agents qui seront tenus de rester à leur domicile et connaître la situation des agents mobilisés dans le cadre du PCA (astreinte, astreinte téléphonique, permanence....). Nous vous remercions par avance de votre attention.

R-3 : Toujours en attente....

Q-4 : Nous avons tous proposé à l'**Administration de relayer les informations**. Je renouvelle auprès de la DGARH cette proposition. Toutes les organisations syndicales réunies disposent, via leurs réseaux sociaux, de moyens de communiquer au plus grand nombre. Utilisez ces moyens...

Q-5 : Question posée également par des agents au sujet de la **paye d'avril** : sera t-elle également calculée sur la réalité ou calquée sur celle de mars ?

Q-6 : Question posée par les personnels qui se rendent sur leur lieu de travail (certes peu nombreux) : **les badgeuses fonctionnent-elles ?**

Q-7 : Nous souhaiterions revenir sur les **positions administratives des agents** demandées aux directions. Alors que le Gouvernement demande par tous les moyens de communication possibles de rester chez nous (« Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables, à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés. ») nous n'avons encore aucun moyen informatique remis en état de fonctionnement sur les postes de travail ! Certains DGA et Directeurs laissent entendre qu'ils vont bientôt demander aux agents de revenir travailler. Dans un contexte de continuité de services essentiels, et avec des outils en état de marche, cela est logique. Or, sans outil et sans information précise sur les services essentiels, c'est pervers ! Aussi, pour le bien de tous, il faut absolument que notre Administration montre l'exemple en donnant la liste de ce qui est indispensable au fonctionnement du service public. Il faut une ligne de

R-4 : Aucune réponse.

R-5 : Concernant la paye d'avril, nous mettons tout en œuvre pour calculer la paye réelle au plus près, mais nous n'avons toujours pas récupéré AZUR et n'avons pas encore de certitudes. Je vous tiendrai informés lorsque nous les aurons, c'est-à-dire en fin de semaine ou en début de semaine prochaine.

R-6 : Oui, elles fonctionnent.

R-7 : Pas de réponse à ce jour...

conduite précise et il serait aussi opportun de demander aux DGA et Directeurs (du moins ce message ne concerne qu'une partie d'entre eux) de cesser de répéter à leurs agents qu'ils ne sont pas en congés... Cette réflexion est déplacée dans un contexte de double crise anxiogène. Les agents n'ont pas demandé à rester chez eux... Comme pour tout le monde, le confinement, voire l'isolement pour certains, est très difficile à vivre et il est très déplacé de rajouter une couche de culpabilité par-dessus. Il serait aussi préférable de ne pas faire déplacer inutilement les agents sans appliquer ce fameux PCA que nous attendons tous avec grand intérêt. Nous comptons sur la DGARH pour relayer ce message qui, nous le rappelons, ne concerne qu'une partie des DGA et des Directeurs ; la majorité restant humains et compréhensifs vis-à-vis de leurs équipes. Une position précise du DGS sur ce sujet serait aussi la bienvenue.

Q-8 : Une question qui remonte des « télétravailleurs artisanaux » : **le matériel personnel utilisé est-il assuré (assurables) par la Ville ?**

Q-9 : Des questions remontent sur le « **maintien** » à domicile pour garde d'enfant (pour les agents concernés par un PCA) : pourquoi certains services demandent-ils à nouveau aux agents concernés de fournir la preuve qu'ils ont des enfants de moins de 16 ans quand les deux parents travaillent à la Ville de Marseille et que l'un d'eux télétravaille ? (actions réelles de travail, dont la preuve peut être donnée par les échanges et productions). Le deuxième parent peut-il prétendre au maintien à domicile pour garder les enfants de moins de 16 ans ? Il est en effet difficile de télétravailler à temps plein et de garder des enfants en même temps...

R-8 : Aucune réponse pour le moment.

R-9 : Concernant cette question : compte tenu de la multiplicité des cas, il convient que chaque agent fournisse les justificatifs demandés par sa hiérarchie en fonction de sa situation. Les managers et la DGARH ne sont pas sensés connaître les situations personnelles et les conjoints de tous les agents. Il convient donc de faire au plus simple. Par ailleurs, dans le tableau fourni, détaillant les justificatifs à demander, sur la ligne « garde d'enfant de moins de 16 ans », il est indiqué « Attestation sur l'honneur que l'enfant a moins de 16 ans et que personne d'autre ne peut le garder », il n'est pas demandé de justificatif autre.

Q-9 bis : Mais ce justificatif est-il à produire chaque semaine ??

Q-10 : Bonjour, nous sommes saisis par un agent qui devait être titularisé en novembre et qui vient d'être informé par sa direction que sa **titularisation serait reportée** du fait de l'interruption de travail lié à la crise, alors qu'elle télétravaille... cela pose le problème déjà rencontré dans divers domaines, de l'excès de zèle de certains managers sur des sujets qui ne sont pas traités de façon transverse et dans un contexte de crise particulier. Serait-il possible qu'une ligne de conduite générale soit donnée par la DGARH sur des sujets de ce type, ne serait-ce que d'indiquer aux responsables qu'il serait bon d'éviter de rajouter une couche de stress aux agents en ce moment ? Par ailleurs, pour ce même agent, il lui est refusé d'annuler sa semaine de congés prévue en avril ; et cela soulève encore le sujet que j'avais évoqué en qualité de Directrice sur le groupe RH : ne peut-on pas établir une règle générale au niveau de la Ville ? Tous les congés posés pendant le confinement seront annulés sauf si les agents demandent à les conserver ? Enfin, serait-il possible d'obtenir des réponses aux questions que nous posons sur ce groupe. Par avance, un grand merci !

R-9 bis : (...)

R-10 : Bonjour, concernant les cas particuliers, il convient que les agents saisissent la DGARH via la boîte aux lettres dédiée. Si vous avez connaissance de services particuliers où ce type de réponse est généralisé, merci de nous les indiquer. Nous contacterons les responsables. Concernant les congés, les réponses ont été données par le DGARH. Ensuite, si des réponses n'ont pas été données, merci de nous rappeler les questions posées car la gestion des différents réseaux implique peut-être des oublis.

**Attention, le COVID-19
tombe le masque...
Je répète, le COVID-19
tombe le masque...**



Bonjour tristesse

Nous entamons notre troisième semaine de confinement. Les semaines passent plus ou moins rapidement pour chacun d'entre nous. De toute évidence, le temps n'est quantifiable qu'à notre échelle humaine. Pour ce qui me concerne, ces deux semaines ont passé aussi vite qu'avant la vague du COVID-19. Qu'avons-nous fait de cette quinzaine ? Télétravaillé pour certains qui en ont les moyens malgré la cyberattaque qui a touché l'ensemble des services municipaux et malgré les coups de semonce de nos édiles, excédés par les plus de douze milles employés que nous sommes, apparemment paresseux et si peu coopératifs aux missions du sacro-saint service public. Eut-il encore fallu que notre Administration nous en donne les moyens ! Pour les autres, et dans le meilleur des cas, suivi de la scolarité de leur progéniture avec, souvent, partage de l'ordinateur familial ne permettant pas aux parents comme aux enfants d'en disposer à leur guise. Mais faut-il encore être équipé et fourni en logiciels adaptés, et à jour, afin de pourvoir aux missions demandées.

Nous avons tous été concernés par le flot d'échanges divers avec nos familles, amis et collègues, chacun y allant de sa note d'humour au travers d'images détournées, de montages vidéos, de messages plus ou moins drôles, il faut bien l'avouer, mais aussi de messages inquiets, alarmistes voire complotistes ! C'aura été le grand retour de notre historicostar toujours présente, qui réapparaît comme Guignol à chaque détour d'événement extraordinaire, lorsque se profile un fléau, je veux nommer notre Nostradamus national. D'aucuns, érudits, savent décrypter et deviner entre les lignes savantes de ce mage avisé les prophéties oiseuses d'un avenir incertain. Ainsi, il aurait prédit que lors de « *l'année des jumeaux* (2020 mais qu'en est-il des années : 1515, a-il présagé cette grande date de notre Histoire de France ?, 1616, 1717, 1818, 1919, qui ont suivi sa mort ?) *une reine* (couronnée donc Corona... vous suivez toujours ?) *se lèvera un mal venu de l'Est* (vaste territoire géographique, il faut en convenir) apportera le fléau (donc le fameux COVID-19) ».



Nostradamus : "Nasum ab loquor, sed est instrumentum practical !" *

Pendant ce temps, de l'autre côté de l'Atlantique, un autre mage avisé et peroxydé prédit que tout son peuple sera en communion dans les églises le jour Pascal consacré. Alors que, en même temps, à l'Est, et Nostradamus avait peut-être raison finalement, un petit teigneux grassouillet, également avisé, lance des missiles humanitaires peut-être chargés, on a le droit de rêver après tout, de masques et de gel hydroalcoolique...

Bref quinze jours confinés de boulot à la maison, de dégourdissement des mains rouges et ampoulées et du tintamarre de casseroles enthousiastes adressés dès 20 heures au personnel médical, d'inepties, de glandouille devant des séries Netflix, de films diffusés jusqu'à la corde pour ne pas les nommer « Corniaud » et autre « Éléphant qui trompe énormément » (à quand le retour de l'indomptable érotico-cucu Angélique, Marquise des anges ?) mais peut-être aussi de lectures, d'où le titre de mon billet (que m'évoque notre situation actuelle), tiré du premier succès de Françoise Sagan, sorti en 1954 et qui fit scandale, d'une jeune fille oisive et mondaine durant un été sur la Côte d'Azur et dont la mort de la compagne de son père provoquera la tristesse... Enfin, épargnons aux âmes sensibles l'excellent livre d'Albert Camus « La peste » à lire ou relire seulement une fois que nous serons sortis de ce marasme.

Et nous pourrons alors clamer haut et fort de concert : bonjour allégresse !

* Je barle du nez,
bais le basque est bratigue !